

Suite à la réunion du 25 Fev 2023 à La Trinité sur Mer, les modifications suivantes ont été apportées à la jauge Multi2000

La formule de base $R = RL^{0,3} * RS^{0,4} / RW^{0,325} * Q * PF * HF * 1.28 * MCA * MK * AA$
 Devient $R = RL^{0,3} * RS^{0,4} / RW^{0,325} * Q * PF * HF * 1.285 * MCA * MK * AA$

Sommaire

- 1- **LMH** Longueur coque principale; introduction. Affecte **TF** et **RW**.
- 2- **DS** Surface du Drifter
- 3- **RW** Poids
- 4- **PF** Correction d'hélice ne tient plus compte de la vitesse mini au moteur

Détails

1- LMH Longueur coque principale

Pour corriger les LOA très grands des trimarans ayant des flotteurs dépassants en avant de la coque centrale, particulièrement ceux avec étraves inversées, une nouvelle dimension **LMH**, la longueur de la coque principale, (Length Main Hull) est introduite.

Pour les trimarans c'est la longueur hors tout de la coque centrale.

Pour les catamarans LCH = LOA.

Cette variable sera utilisée au lieu de LOA pour calculer **TF**, correction de tangon et **RW** (point 3)

2- DS Surface

Pour mémoire: Sera considéré comme drifter toute voile d'avant envoyée libre (drifter, gennaker, code 0, etc...) dont le **DMG est inférieur à 75% de son DF** ne pouvant être mesurée comme un spinnaker.

Ajout: Si DMG est inférieure à 60% de DF, la voile sera mesurée comme un foc

Donc: **Si DMG ≥ 60% DF alors SD = DH/6*(DF+DMG*4)**
Si DMG < 60% DF alors SD = DL*DP/2 + DC*DR/1.5

Avec: DF Bordure du drifter
 DMG Largeur à mi-hauteur du drifter
 DH Hauteur du drifter mesurée depuis le point de drisse perpendiculairement à la bordure
 DL Guindant du drifter
 DP Perpendiculaire du drifter mesurée depuis le point d'écoute jusqu'au guindant
 DR Rond de chute du drifter possédant. Il sera ≥ 0
 DC Longueur de chute du drifter mesurée si RJ > 0

3- RW Poids de jauge

2023: basé sur RL et LCH $RW = W - 1,7 * RL^2 + 59 * LMH (LOA \text{ cata}) + 50$

Etait: basé sur RL et LOA $RW = W - 1,7 * RL^2 + 59 * LOA$

Deux modifications:

- la variable LOA est remplacée par **LMH**,. Pour les catamarans cette variable reste LOA.
- Les conditions de pesée introduites en 2022 ont entraîné une réduction du poids car nombre d'équipement est débarqué pendant la pesée. De ce fait il a été **rajouté 50kg** dans le calcul de RW pour compenser ce poids.

3- PF Correction d'hélice

Cette correction **ne tient plus compte de la vitesse mini au moteur** avec comme justifications:

- AMH n'est pas chargée de la sécurité qui reste de la responsabilité du skipper
- L'absence de moteur ou un tout petit moteur se traduira par un poids réduit, donc un rating plus défavorable.

Etait: Si la vitesse au moteur est trop faible, $VM < (LOA/0.3048)^{0.5}$, alors $PF = 1.03$

4- La constante K portée à 1.285

Pour compenser les corrections apportées à RW, la constante K a été légèrement augmentée pour conserver une certaine constance dans les ratings d'une année sur l'autre.

Etait $K = 1,28$